



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE BURY**

**SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil municipal de Bury, tenue le **mardi 2 septembre 2025, à 19 h30** au Centre Communautaire du Manège Militaire, sis au 563, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers, Samantha Hartwell, Russell Perkins, Corey Strapps et Marc Bilodeau tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

La conseillère Vanessa Chapman, est absente.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

**1. Ouverture de la séance ordinaire**

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h41.

**2. Adoption de l'ordre du jour du 2 septembre 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Russell Perkins,  
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 septembre 2025.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 2 septembre 2025
3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 4 août 2025 et de la séance extraordinaire du 25 août 2025.
4. 1<sup>re</sup> période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
  - 7.1 Ressources humaines
  - 7.2 Sécurité publique
  - 7.3 Travaux publics
  - 7.4 Urbanisme et Développement
  - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
  - 8.1 Liste des comptes du mois
  - 8.2 Prolongation période d'entraînement
  - 8.3 Autorisation signature lettre d'entente numéro 1 avec le syndicat des pompiers volontaires
  - 8.4 Annulation résolution 2025-07-102 – Nomination d'un capitaine au sein du service incendie de Bury
  - 8.5 Nomination d'un capitaine au sein du service incendie de Bury
  - 8.6 Autorisation travaux – aménagement mini-CPE au CMV
9. Législation
  - 9.1 Adoption du règlement numéro 422-2025 « Règlement de régie interne du conseil municipal de la Municipalité de Bury abrogeant le règlement numéro 422-2022 »
10. 2<sup>e</sup> période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Levée de l'assemblée

2025-09-128



No de résolution  
ou annotation

Prochaine séance ordinaire

**Lundi 17 novembre 2025**, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 4 août 2025 et de la séance extraordinaire du 25 août 2025.**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,  
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal français de la séance ordinaire du 4 août 2025 et de la séance extraordinaire du 25 août 2025.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

**4. 1re période de questions du public (questions générales)**

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et pose les questions d'ordre général.

**5. Dépôt de la correspondance du mois**

La directrice générale et greffière-trésorière fait mention que la correspondance du mois fût déposée au conseil.

**6. Rapport du maire**

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

**7. Rapports des comités**

- 7.1 Administration**
- 7.2 Sécurité publique**
- 7.3 Travaux publics**
- 7.4 Urbanisme et Environnement**
- 7.5 Loisirs, sport et culture**

**8 Affaires nouvelles**

**8.1 Liste des comptes du mois**

ATTENDU QUE la directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisées ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,  
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 130 647.93 \$.

2025-09-129

2025-09-130



QUE le rapport soit classé sous le numéro 08-2025 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

No de résolution  
ou annotation

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

2025-09-131

**8.2 Prolongation période d'entraînement**

ATTENDU QUE l'entente entre la municipalité de Bury et le syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Bury – CSN prend fin le 10 septembre 2025 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury souhaite prolonger la période d'entraînement de l'employé portant le numéro 32-0024 ;

ATTENDU QUE sans cette prolongation l'employé n'obtiendra pas la permanence dans le poste de coordonnateur des travaux publics ;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,  
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU QUE la permanence de l'employé numéro 32-024 n'est pas octroyée dans le poste de coordonnateur des travaux publics et qu'une prolongation de la période d'entraînement soit discutée avec le syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Bury – CSN.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

2025-09-132

**8.3 Autorisation signature lettre d'entente numéro 1 avec le syndicat des pompiers volontaires**

ATTENDU QUE le comité des relations de travail recommande la signature d'une lettre d'entente avec le syndicat;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,  
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU d'accepter le contenu de la lettre d'entente convenue avec le syndicat des pompières et pompiers volontaires de la municipalité de Bury – CSN, dont l'entente numéro 1 – règlement du grief 2025-01;

D'autoriser le maire Monsieur Denis Savage et la directrice générale, madame Louise Brière, à signer ledit document.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

2025-09-133

**8.4 Annulation résolution 2025-07-102 – Nomination d'un capitaine au sein du service incendie de Bury**

ATTENDU QU'il y a lieu de revoir la nomination du capitaine au sein du service incendie de Bury;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,  
APPUYÉ PAR le conseiller Russell Perkins,

ET RÉSOLU d'annuler la résolution 2025-07-102;

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**



No de résolution  
**2025-09-134**

### **8.5 Nomination d'un capitaine au sein du service incendie de Bury**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'affichage interne du poste de capitaine du service incendie à la suite de l'ajout de cette fonction lors de la négociation de la convention collective 2024-2029;

ATTENDU QUE le comité de relation de travail a réexaminé les candidatures reçues afin de refaire une nouvelle recommandation au Conseil pour la nomination de Monsieur Michael MacIver à titre de capitaine;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,  
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU de nommer Monsieur Michael MacIver à titre de capitaine du service incendie de Bury.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

### **8.6 Autorisation travaux – aménagement mini-CPE au CMV**

**2025-09-135**

ATTENDU QUE des travaux de rénovation devront être effectués dans la salle Victoria localisée au CMV ;

ATTENDU QUE les travaux consistent en la construction d'un mur séparant la section de la scène avec le reste de la salle;

ATTENDU QUE la totalité des travaux sera remboursée à la municipalité par les responsables du mini-CPE ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,  
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal autorise la direction générale à signer le contrat pour effectuer les travaux avec le soumissionnaire choisi par les responsables du mini-CPE.

QUE le Conseil municipal accepte d'effectuer les travaux de rénovation à la salle Victoria localisée au CMV.

QUE les coûts nets soient répartis sur toute la durée du bail.

**ADOPTÉ UNANIMEMENT**

## **9 Législation**

### **9.1 Adoption du règlement numéro 422-2025 « Règlement de régie interne du conseil municipal de la Municipalité de Bury abrogeant le règlement numéro 422-2022 »**

**2025-09-136**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 491 (2) du Code municipal du Québec, le conseil peut adopter un règlement de régie interne pour régler la conduite des débats du conseil et le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances du conseil ou des comités ;



No de résolution  
ou annotation

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement qui remplace et abroge le Règlement numéro 422-2025 ;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation de ce règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil, tenue le 25 août 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

ATTENDU QUE le présent règlement 422-2025 abroge le règlement 422-2022 ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,  
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU QUE le présent règlement portant le numéro 422-2025 « Règlement de régie interne du conseil municipal de la Municipalité de Bury abrogeant le règlement numéro, 422-2022 » soit et est adopté tel que déposé.

QUE les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

### ADOPTÉ UNANIMEMENT

#### 1. 2<sup>e</sup> période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent des questions reliées à l'ordre du jour.

#### 11. Levée de l'assemblée

Le conseiller Corey Strapps propose la levée de l'assemblée, il est 21h05.

**La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 17 novembre 2025, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.  
Certificat de crédits suffisants :**

Je soussignée, Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans la résolution numéro 2025-09-130.

Signé ce 3 septembre 2025.

  
\_\_\_\_\_  
Denis Savage  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Louise Brière  
Directrice générale et greffière-trésorière

2025-09-137